

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

AMENDEMENT

N ° CL372

présenté par

M. Bernalicis, M. Léaument, Mme Éliisa Martin, Mme Cathala et M. Portes

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.

Déposé le Samedi 1 mars 2025

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le nombre d'opérations nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État effectuées par département sur les vingt dernières années.

Exposé sommaire

Cet amendement vise à interpeller le Gouvernement sur les Opérations nationales d'abandon simplifié d'armes à l'Etat.

Les opérations nationales d'abandon simplifié d'armes en France ont principalement pour objectif de réduire le nombre d'armes détenues illégalement par des particuliers.

Bien que leur impact n'est qu'indirect pour contribuer à la lutte contre le trafic d'armes, et qu'il faut pour lutter efficacement contre ce trafic, des mesures plus ciblées et une coopération internationale sont nécessaires, les rédacteurs de cet amendement considère que ces opérations sont utiles pour réduire le nombre d'armes illégales en circulation et pour sensibiliser le public.

En effet, le trafic d'armes en France est souvent le fait de réseaux criminels bien organisés, qui opèrent dans la clandestinité et ne participent pas à ce type d'opérations. Ces réseaux utilisent des circuits internationaux, des armes de contrebande ou des armes volées, et ne sont pas touchés par des campagnes de restitution volontaire.

Cependant, les effets indirects de ces opérations sur le trafic d'armes n'est pas inutiles :

- Réduction du stock d'armes en circulation : En incitant les particuliers à restituer des armes illégales, ces opérations réduisent le nombre d'armes disponibles sur le marché noir. En effet,

certaines armes détenues illégalement par des particuliers peuvent finir par être revendues à des réseaux criminels.

- Sensibilisation du public : Ces campagnes permettent de sensibiliser la population aux dangers de la détention illégale d'armes et aux risques qu'elles soient volées et réutilisées par des criminels.

- Signal positif : Elles montrent l'engagement des autorités à lutter contre la prolifération des armes, ce qui peut renforcer la confiance du public dans les institutions et encourager les signalements d'activités suspectes liées au trafic.